

APPEL A PROJETS CONTRAT DE VILLE 2026

LANCEMENT – 13 OCTOBRE 2025
CLOTURE – 19 DECEMBRE 2025

CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN 2024-2030

ENGAGEMENTS
QUARTIERS 2030



Introduction

En 2024, la Métropole Nice Côte d'Azur, l'État et la Caisse d'Allocations Familiales ont réaffirmé leur engagement commun en faveur de la cohésion sociale et de l'équité territoriale, à travers le nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », approuvé par le Conseil métropolitain le 11 mars 2024.

Ce contrat vise à :

- **Réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire**
- **Améliorer le quotidien des habitants**
- **Favoriser l'égalité des chances**

Il se décline plus précisément au travers de dix projets de territoire, coconstruits dans une démarche concertée. Ces projets, adaptés aux réalités sociales, économiques et urbaines de chaque quartier, définissent les priorités pour la période 2024-2030 sur les 4 grands axes suivants :

- **L'éducation et la jeunesse**
- **L'insertion professionnelle et l'emploi**
- **L'amélioration du cadre de vie**
- **Une attention particulière portée aux seniors**

Ces projets intègrent également des enjeux transversaux, essentiels à l'action publique : **égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, laïcité et valeurs républicaines, prévention de la délinquance juvénile, santé, et transition écologique.**

S'appuyant sur ce cadre contractuel et ces orientations prioritaires, cet appel à projet au titre de la **programmation 2026** souhaite privilégier des projets :

- Favorisant l'émergence d'initiatives citoyennes, la participation des habitants et des acteurs locaux
- Assurant une mobilisation du droit commun
- Développant l'innovation et l'expérimentation

Nous vous invitons à consulter ci-après, les conditions d'éligibilité à cet appel à projets 2026, ainsi que ses annexes pour connaître les modalités de dépôt et d'instruction des dossiers que vous souhaitez déposer.

Dans ce cadre, **il est conseillé, en amont du dépôt des dossiers, de contacter et présenter vos projets** auprès de l'équipe du service politique de la ville MNCA, des déléguées du Préfet ainsi que des chargé(e)s de conseil et de développement de la CAF, **qui sont vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner au titre de cette programmation 2026 du Contrat de ville** (annuaire en annexe).

Les territoires concernés

La Métropole Nice Côte d'Azur et ses partenaires accompagnent les dix territoires prioritaires d'intervention du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » que sont :

- Nice : Las Planas – Le Rouret
- Nice/Saint-Laurent-du-Var : Les Moulins-Point du jour
- Nice : Les Sagnes
- Nice : centre-ville
- Nice : Paillon
- Nice/Saint-André-de-la-Roche/La Trinité : Ariane-Le Manoir-Gares
- Vence : centre-ville
- Carros : centre-ville
- Saint-André-de-la-Roche : Le Château
- Drap : la Condamine

Les actions proposées sur ces 10 quartiers prioritaires de la politique de la ville devront s'inscrire dans les orientations thématiques métropolitaines rappelés ci-après et tenir compte des enjeux propres à chaque quartier.

Les orientations thématiques

Les porteurs de projets devront s'inscrire sur les principaux axes thématiques autour desquels s'articule le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de la Métropole Nice Cote d'Azur :

- L'éducation et la jeunesse pour permettre la construction du citoyen de demain
- Un cadre vie harmonieux où chacun s'épanouit pleinement
- L'insertion professionnelle, l'emploi et le développement économique pour continuer à « faire plus » pour les habitants

Par ailleurs, il est recommandé que chaque projet soit établi en concertation avec les acteurs du territoire et dans une logique de mobilisation du droit commun. Les axes transversaux devront systématiquement être pris en compte : l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations, la laïcité et les valeurs républicaines, la prévention et la lutte contre la délinquance juvénile, la santé, la transition écologique, tout en ayant une attention particulière pour le public senior.

ÉDUCATION ET JEUNESSE

Conforter la réussite scolaire en donnant à toutes et tous les mêmes chances de se réaliser

- Lutter contre le décrochage scolaire
- Améliorer les parcours d'orientation et de formation, encourager l'accès à l'enseignement supérieur
- Favoriser le bien être dans l'environnement scolaire

Encourager les parents à devenir des acteurs de la réussite de leurs enfants

- Valoriser les compétences parentales, en prenant en compte la diversité des familles
- Favoriser le dialogue familial et l'implication des parents dès le plus jeune âge
- Promouvoir des environnements de qualité pour le développement des enfants
- Accompagner les parents au numérique

Promouvoir le bien-être des jeunes par la prévention de la délinquance et la sensibilisation aux conduites à risques

- Restaurer le lien Police-Jeunes
- Prévenir l'oisiveté chez les jeunes
- Favoriser la responsabilisation individuelle et collective
- Sensibiliser et accompagner la jeunesse en prévention santé

Ouvrir les champs des possibles pour tous les âges et dépasser toutes les frontières

- Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs
- Lutter contre l'illectronisme
- Encourager la participation et l'engagement des jeunes à la vie citoyenne

CADRE DE VIE

Apaiser le quotidien des habitants

- Assurer la tranquillité publique et le mieux vivre ensemble
- Diminuer le non-recours aux droits
- Soutenir le rôle de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) pour maintenir un environnement qualitatif avec une dynamique partenariale autour du cadre de vie

Des espaces publics multigénérationnels pour tous

- Inclure les habitants et leur offrir l'opportunité de réinvestir les espaces publics
- Garantir l'égalité d'accès et d'usage de l'espace public, réduire l'isolement et augmenter l'autonomie sociale
- Sécuriser les espaces communs et les rendre accessibles pour tous

Des initiatives associatives et citoyennes

- Promotion de la participation démocratique et de l'engagement citoyen
- Développement de solutions innovantes pour répondre aux besoins locaux
- Création d'un dialogue constructif entre les acteurs du quartier

Une écologie urbaine et citoyenne

- Accéder à une alimentation saine afin d'améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Soutenir les actions liées à la protection de la nature
- Informer et former les acteurs et les habitants sur la transition écologique en intégrant de manière transversale la thématique environnementale dans divers domaines
- Accompagner les mobilités actives et propres

Les orientations thématiques

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Repérer et mobiliser les publics pour la levée des freins à l'emploi et à la formation

- Capter les publics très éloignés de l'emploi
- Renforcer les liens entre les associations de quartier et le « réseau pour l'emploi »
- Développer les actions de levée des freins à l'emploi (linguistiques, numériques, psycho-sociaux, mobilités, modes de garde), mieux mobiliser les dispositifs existants pour lutter contre le non-recours et mutualiser les moyens
- Accorder une attention particulière aux publics seniors, aux familles monoparentales et aux jeunes
- Garantir l'accès à la formation et travailler sur les stéréotypes des métiers

Renforcer la mobilisation des acteurs économiques pour les habitants des quartiers

- Soutenir l'engagement des entreprises dans les quartiers grâce aux leviers du service insertion professionnelle métropolitain (SIE/PLIE)
- Susciter l'intérêt des publics à tous les âges
- Favoriser la rencontre employés/employeurs en proximité
- Lutter contre les discriminations dans l'accès aux stages, à l'embauche et aux prêts bancaires
- Promouvoir le Mécénat

Favoriser la dynamique économique des quartiers

- Engager les acteurs de la « création d'entreprises » au cœur des quartiers pour repérer et accompagner les habitants à l'entrepreneuriat
- Conforter les actions à destination du public féminin confronté à des stéréotypes de genre
- Dédier un accompagnement spécifique aux auto-entrepreneurs pour lutter contre la précarité
- Impulser et développer un projet d'économie sociale et solidaire (ESS)
- Favoriser la diversification de l'offre commerciale des quartiers

Les critères d'éligibilité des projets déposés

Les candidats

- L'ensemble des porteurs, personnes morales de droit public comme privé (associations, établissements publics autonomes...), est éligible, quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la personne morale.

La géographie prioritaire

- L'action proposée doit concerner les habitants et habitantes des 10 quartiers prioritaires métropolitains ci-dessus désignés. La liste des quartiers prioritaires et leur périmètre sont consultables en annexe 2 de cet appel à projets.
- Le projet peut concerner un ou plusieurs quartiers prioritaires et doit répondre à un besoin avéré sur chacun de ces territoires.

Les projets

Pour être éligibles, les projets doivent :

- Porter sur **des actions spécifiques** qui devront répondre à **un besoin identifié le plus précisément** possible et non sur le fonctionnement annuel global de l'association.
- **S'inscrire dans les objectifs opérationnels** (concrets) identifiés dans le présent appel à projets, concerner les habitants des quartiers prioritaires et être construits en articulation, et non en doublon, avec les dispositifs des services publics de droit commun
- **Se dérouler sur l'exercice annuel 2026**
- Les frais de structure des associations ne peuvent pas dépasser 10% du total de la subvention **et un seuil minimum de subvention est requis :**
 - 1 500 € de subvention pour le Métropole Nice Côte d'Azur
 - 2 500 € de subvention pour l'Etat
 - 1 500 € de subvention pour le CAF

Les actions d'accompagnement à la scolarité, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et tutorat scolaire, qui se déroulent sur l'année scolaire peuvent être déposées dans le cadre de cet appel à projet 2026. Dans ce cadre, le budget prévisionnel pourra être réalisé **sur l'année scolaire 2026-2027.**

Les critères d'éligibilité des projets déposés

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Pour bénéficier d'un co-financement CAF au titre de la prestation de service du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité **(CLAS)**, **une demande de subvention avec un dépôt de dossier complémentaire doit être effectuée via la Plateforme ELAN :**

[Espace porteurs de projets \(caf.fr\)](#) 

Pour être éligible au financement des CLAS au titre de la prestation de service, les projets doivent répondre aux exigences du référentiel national CLAS diffusé à l'ensemble des Caf en avril 2019 et proposer, de manière cumulative, des actions portant sur les quatre axes d'intervention suivants :

- Un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes
- Un axe d'intervention auprès et avec les parents
- Un axe de concertation et de coordination avec l'école
- Un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire

La prestation de service (Ps) CLAS versée par la branche « Famille » permet de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement engagées par les porteurs de projets selon les modalités de calcul suivants :

Prise en compte de 32,5% des dépenses de fonctionnement des actions conduites auprès d'un groupe de 8 à 12 enfants (à partir de 5 pour les zones rurales), dans la limite d'un plafond de 8 487 € par an, soit une valeur maximale de la Ps de 2 758,28 €.

Il n'y a pas de possibilités de financement pour des actions qui se déroulent sur le temps scolaire

Pour la Métropole Nice Côte d'Azur, **la priorité sera donnée aux actions CLAS menées auprès des écoles primaires.**

Les critères d'évaluation et demande de report

Une attention particulière sera demandée aux porteurs de projet sur la mise en place pour les actions d'un recueil et d'une analyse des données d'indicateurs d'évaluation qualitatifs et quantitatifs.

Au minimum un indicateur de mesure d'impact doit être identifié.

Il s'agira impérativement **d'organiser au moins une réunion de suivi (comité de suivi) à mi-parcours** de l'intervention **et/ou une réunion bilan** à la fin de l'intervention en conviant les financeurs.

La reconduction des financements n'est pas automatique, car liée aux résultats de l'évaluation de l'action, aux rendus administratifs et financiers et aux possibilités financières.

Le suivi et l'évaluation des actions nécessitent **la transmission impérative d'un bilan qualitatif et financier du dernier exercice.**

Toute demande de report doit être argumentée et doit rappeler l'intitulé de l'action, le montant reporté et la date de report souhaitée.

Les modalités de dépôt des dossiers

1

Saisie du dossier CERFA sur le portail DAUPHIN

Toute saisie de dossier sur le portail DAUPHIN doit être réalisée obligatoirement par l'intermédiaire des référents des associations E.S.A ou A.P.P.A.S.C.A.M

<https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Pour accéder au portail DAUPHIN et saisir votre dossier, **veuillez contacter IMPERATIVEMENT** les référents de l'ESA et l'APPASCAM, ci-après indiqués, qui vous accompagneront tout au long de la saisie sur le portail et **vérifieront la conformité et la recevabilité administrative de votre dossier AVANT VALIDATION DE VOTRE DOSSIER**

E.S.A

04.22.48.06.19

07 80 90 45 19

p.tedeschi@collectif-esa.org

A.P.P.A.S.C.A.M

04.92.13.79.74

veronique.pechenet.appascam@wanadoo.fr

2

Aide au montage de vos projets

L'équipe opérationnelle politique de la ville de la Métropole Nice Côte d'Azur, les déléguées du préfet et la Caf doivent être impérativement consultées pour vous accompagner dans l'élaboration de vos projets en amont de leur dépôt définitif.

Vous trouverez les coordonnées de l'équipe opérationnelle métropolitaine, des délégué(e)s du Préfet et de la CAF en annexe de ce présent document.

Les modalités de dépôt des dossiers

3

Dépôt, recevabilité administrative, examen et validation des dossiers CERFA ainsi que des pièces annexes

Les dossiers cerfa sont saisis dans dauphin avec l'ensemble des pièces annexes à déposer, **du 13 octobre 2025 et au plus tard le 19 décembre 2025**, dernier délai.

Merci de bien vouloir suivre scrupuleusement les indications suivantes lors de du dépôt de votre projet sur le portail DAUPHIN :

- Saisie de votre demande sur Dauphin en respectant les indications du guide portail DAUPHIN
- Génération du brouillon
- **Transmission du brouillon** auprès des déléguées du préfet, les chefs de projets Métropole Nice Côte d'Azur et les chargés de conseil et de développement CAF, pour vérification **AVANT VALIDATION DE VOTRE DOSSIER**
- Validation du dossier

Il vous est demandé de :

- Limiter la description de votre action à 15 lignes
- Indiquer uniquement deux objectifs concrets et mesurables
- Préciser des critères qualitatifs et quantitatifs mesurables et la méthode d'évaluation.

En cas de non suivi de cette procédure, le dossier ne sera pas pris en compte et sera déclaré irrecevable.

4

Transmission définitive de votre dossier CERFA de demande de subvention en ligne

Vous devez valider la saisie définitive de vos dossiers cerfa sur le portail dauphin et **transmettre par courriel vos numéros de référence de dossiers Cerfa auprès des déléguées du préfet, la Métropole Nice Côte d'Azur, la CAF, l'APPASCAM ou l'ESA**

AU FIL DU DEPOT DE VOS DOSSIERS ET AU PLUS TARD LE 19
DECEMBRE 2025, DERNIER DELAI

Annexe 1

Localisation Communes et quartiers	Equipe opérationnelle Service Politique de la ville	Délégué(e)s du Préfet	Chargé(e)s de conseil et développement CAF
Carros			
Centre	Edwige CONSOLO 04 89 98 12 11 06 77 86 62 27 edwige.consolo@nicecote-dazur.org	Cindy ROBERT 06 47 22 29 21 cindy.robert@alpes-maritimes.gouv.fr	Sabine VITIELLI 04 92 29 41 72 sabine.vitielli@caf06.caf.fr
Vence			
Centre	Marie Ange BALDUCCHI 04 89 98 15 81 marie-ange.balducchi@nicecote-dazur.org	HUGO BEN ABDELJELIL 06 31 02 06 09 hugo.ben-abdeljelil@alpes-maritimes.gouv.fr	Stella RUIZ 04 92 29 41 72 stella.ruiz-fernandez@caf06.caf.fr
Nice les Moulins, Saint-Laurent du Var point du jour et Nice les Sagnes			
Le Point du Jour	Marie Ange BALDUCCHI 04 89 98 15 81 marie-ange.balducchi@nicecote-dazur.org	Cindy ROBERT 06 47 22 29 21 cindy.robert@alpes-maritimes.gouv.fr	Bruno LOPEZ 04 92 29 41 72 bruno.lopez@caf06.caf.fr
Nice les Moulins, Saint-Laurent du Var point du jour et Nice les Sagnes			
Les Moulins Quartier des Moulins et Nice les Sagnes	Kaltoum CHOUQUET 04 89 98 15 84 06 70 15 89 53 kaltoume.chouquet@nice-cotedazur.org Stéphanie MATINGOU 04 89 98 19 65 06 78 07 05 18 stephanie.matingou@nice-cotedazur.org	Cindy ROBERT 06 47 22 29 21 cindy.robert@alpes-maritimes.gouv.fr	Bruno LOPEZ 04 92 29 41 72 bruno.lopez@caf06.caf.fr

Annexe 1

Localisation Communes et quartiers	Equipe opérationnelle Service Politique de la ville	Délégué(e)s du Préfet	Chargé(e)s de conseil et développement CAF
Nice Las Planas - Le Rouret et Nice Centre			
Centre	Morgane GADHGADHI 04 89 98 15 82 06 07 87 54 65 morgane.gadhgadhi@nicecotedazur.org	Floriane AFONSO 06 40 98 28 12 floriane.afonso@alpes-maritimes.gouv.fr	Fanny OLLIVIER 04 93 26 98 85 fanny.ollivier@caf06.caf.fr
Las Planas Le Rouret	Serena TRIOLO 04 89 98 19 79 06 11 74 05 52 serena.triolo@nicecotedazur.org		Giovanni SOKPOR 04 93 26 98 85 giovanni.sokpor@caf06.caf.fr
Nice Paillon			
Le Paillon	Chahinez HABIB 04 89 98 12 32 06 89 25 62 55 chahinez.habib@ville-nice.fr Audrey MEUNIER 04 89 98 12 61 06 76 98 67 96 audrey.meunier@nicecotedazur.org	Floriane AFONSO 06 40 98 28 12 floriane.afonso@alpes-maritimes.gouv.fr	Dominique BOYER 06 20 59 93 16 dominique.boyer@caf06.caf.fr
Nice Ariane, Saint-André-de-la-Roche le Manoir, La Trinité Gares			
Ariane / le Manoir	Thierry DALLIERE 04 92 26 71 07 06 03 26 17 19 thierry.dalliere@nicecotedazur.org Benjamin MARIA 04 97 13 52 37 06 99 35 59 17 benjamin.maria@nicecotedazur.org	Anne-Claire HUMBERT 06 43 80 00 05 achumbert.delegueeduprefet@gmail.com	Marie-Pierre AUDIBERT 04 93 26 98 85 marie-pierre.audibert@caf06.caf.fr Pour le Manoir Stéphanie LEFEVRE 04 92 29 41 72 stephanie.lefevre@caf06.caf.fr -

Annexe 1

Localisation Communes et quartiers	Equipe opérationnelle Service Politique de la ville	Délégué(e)s du Préfet	Chargé(e)s de conseil et développement CAF
Nice Ariane, Saint-André-de-la-Roche, La Trinité Gares			
Trinité Gares	Audrey LEGERET 04 89 98 17 92 06 79 97 45 99 audrey.legeret@nicecote-dazur.org	Anne-Claire HUMBERT 06 43 80 00 05 achumbert.delegueeduprefet@gmail.com	Stéphanie LEFEVRE 04 92 29 41 72 stephanie.lefevre@caf06.caf.fr
Saint-André-de-la-Roche - Le Château			
Le Château	Thierry DALLIERE 04 92 26 71 07 06 03 26 17 19 thierry.dalliere@nicecote-dazur.org Benjamin MARIA 04 97 13 52 37 06 99 35 59 17 benjamin.maria@nicecot-edazur.org	Anne-Claire HUMBERT 06 43 80 00 05 achumbert.delegueeduprefet@gmail.com	Stéphanie LEFEVRE 04 92 29 41 72 stephanie.lefevre@caf06.caf.fr
Drap			
La Condamine	Audrey LEGERET 04 89 98 17 92 06 79 97 45 99 audrey.legeret@nicecote-dazur.org	Anne-Claire HUMBERT 06 43 80 00 05 achumbert.delegueeduprefet@gmail.com	Stéphanie LEFEVRE 04 92 29 41 72 stephanie.lefevre@caf06.caf.fr
Thématique emploi et développement économique			
Tous quartiers prioritaires	Laëtitia BEGON 04 89 98 12 71 07 85 36 39 79 laetitia.begon@nicecoted-azur.org	Selon les quartiers concernés_	

Annexe 2

Appel à projets, contrat d'engagement républicain, lettre de demande de subvention...etc. Ces documents sont consultables et téléchargeables sur les sites internet :

- <http://www.nicecotedazur.org>
- www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-et-cohesion-sociale/Cohesion-sociale/Politique-de-la-Ville

Les contours des Quartiers prioritaires de la Métropole Nice Côte d'Azur sont consultables sur :

- **Nice : Las Planas – Le Rouret**

SIG - CARTOGRAPHIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR 2024-2030 – Las-Planas Le Rouret / Commune de Nice

- **Nice/Saint-Laurent-du-Var : Les Moulins-Point du jour**

SIG - CARTOGRAPHIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR 2024-2030 – Les Moulins - Le Point Du Jour / Commune Nice et Saint-Laurent-du-Var

- **Nice : Les Sagnes**

SIG - CARTOGRAPHIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR 2024-2030 – Les Sagnes / Commune Nice

- **Nice : centre-ville**

SIG - CARTOGRAPHIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR 2024-2030 – Nice Centre / Commune de Nice

- **Nice : Paillon**

SIG - CARTOGRAPHIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR 2024-2030 – Paillon / Commune Nice

- **Nice/Saint-André-de-la-Roche/La Trinité : Ariane-Le Manoir-Gares**

SIG - CARTOGRAPHIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR 2024-2030 – Ariane - Le Manoir - Gares / Commune de Nice

- **Vence : centre-ville**

SIG - CARTOGRAPHIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR 2024-2030 – Centre / Commune de Vence

- **Carros : centre-ville**

SIG - CARTOGRAPHIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR 2024-2030 – Centre / Commune de Carros

- **Saint-André-de-la-Roche : Le Château**

SIG - CARTOGRAPHIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR 2024-2030 – Le Château / Commune de Saint-André-de-la-Roche

- **Drap : la Condamine**

SIG - CARTOGRAPHIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR 2024-2030 – La Condamine / Commune de Drap